



Barème d'honoraires LAFORET COLMAR

Transaction 2020 (Barème d'honoraires 15/09/2014)

*(Hors cas particulier * voir ci-dessous)*

Ces tarifs s'entendent TVA incluse

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 € à 70.000 €	6.000 €
De 70.001 € à 100.000 €	8.500 €
De 101.000 € à 400.000 €	7 %
Au-delà de 400.000 €	6 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

*Cas particulier**

Mandat de recherche : Les Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraire ou frais
- Notre agence est dans ce cas rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocessions d'honoraires.

Location 2020 (Barème d'honoraires 15/09/2014)

Honoraire pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Honoraires d'entremise en de négociation** : **0 €** pour le bailleur
- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : **8 €** TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et **8 €** TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : **3 €** TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et **3 €** TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.

Prestations particulières :

- Honoraires d'état des lieux : (hors baux régis par la loi du 06 juillet 1989) : **3 €** TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.

Gestion locative 2020 (Barème d'honoraires 15/09/2014)

Honoraire de gestion : 8 % TTC du loyer annuel, à la charge du bailleur.

Autres prestations : Assurance loyers impayés 2,50 % TTC des montants encaissés.